



SALAIRES : AU VOLEUR !!!

**Hausse des prix pour 2008 : 2,8% selon L'INSEE
Augmentation générale pour les cheminots : 1,5%**

C'est **1,3%** de pouvoir d'achat qu'auront perdu les cheminot-e-s sur l'ensemble de l'année 2008.

Un cheminot qualif C se voit donc ponctionner de plus de **300€** sur son travail de l'année et cela se répercutera les années suivantes si aucune mesure de rattrapage n'est prise.

Et pourtant, L'indice INSEE est très loin de refléter la réalité de la hausse du coût de la vie et notamment l'explosion du prix des loyers, du carburant et des produits de première nécessité.

La direction SNCF doit entendre la voix des cheminots qui réclament le juste paiement de leur travail, de leur ancienneté, de leur **qualification** à partir d'un minimum de grille qui déjà doit permettre la réponse aux besoins pour les nouveaux embauchés.

Nous dénonçons la manipulation qui consiste à ajouter à l'augmentation de la valeur du point, l'augmentation de la prime de travail, les promotions, les mesures liées à l'ancienneté, le dividende salarial versé en juin, et les mesures prises en fin d'année pour accompagner la réforme des retraites ; Tout cela pour arriver à une prétendue augmentation de 4,5%.

Nous avons ainsi la preuve que l'intéressement, la participation et autre dividende salarial servent à minorer les augmentations générales.

De même ceux qui ont accepté l'abandon de la notion de 37 ans 1/2 de cotisations en échange de quelques mesures, devront expliquer comment ces compensations déjà très insuffisantes sont utilisées aujourd'hui pour prétendument compenser la hausse de l'inflation. **Les cheminots vont donc autofinancer les mesures qui accompagnaient la casse de leur régime de retraite.**

Les déclarations de Mr PEPY ne peuvent que nous inquiéter, notamment la référence à une garantie **individuelle** du pouvoir d'achat et la réapparition du salaire au mérite puisqu'il veut récompenser par une augmentation de la part variable du salaire les agents les plus efficaces et les plus engagés c'est à dire mettre à mal nos garanties statutaires en matière de rémunération déjà mis en cause par la volonté de lier en partie le pouvoir d'achat des cheminots aux résultats de l'entreprise.

Demain, notre salaire devrait dépendre du **prix des matières premières, de la hausse des péages, de l'humeur du chef, de notre capacité à atteindre des objectifs toujours plus haut, de notre soumission à la politique de l'entreprise. C'est le salaire au choix du chef qui revient à vitesse grand V**

Nous condamnons cette politique salariale de la SNCF qui a pour objectif de faire baisser le coût du travail en limitant les augmentations générales, en ne répercutant pas la hausse du coût de la vie et en organisant le décrochage du salaire de base par rapport au SMIC, limitant ainsi l'impact des mesures qu'elle doit concéder pour reconnaître la qualification et l'expérience des agents.

En outre, une masse importante de bas salaires constitue pour la direction un champ d'expérience rêvé pour certains dérivatifs : récompenses, intéressement etc.

Au fil des ans, ce sont des sommes considérables qui sont ainsi confisquées à celles et ceux qui font fonctionner l'entreprise, à celles et ceux qui chaque jour défendent le service public ferroviaire, que direction et gouvernement ne cessent d'attaquer.

Aujourd'hui, les conséquences de cette politique se font durement sentir. Nous avons des gens dans l'entreprise qui connaissent des situations de pauvreté notamment parmi les jeunes embauchés, les précaires, les retraités et les veuves ; c'est-à-dire des femmes, des hommes qui doivent se restreindre sur les besoins essentiels comme se loger, se nourrir, se vêtir, se soigner, sans compter tout ceux qui doivent renoncer à des choses auxquels les efforts qu'ils fournissent par leur travail de tous les jours devraient leur donner droit : culture, voyages, accès aux technologies modernes,...

Pourtant, de l'argent, il y en a !

- Faut-il rappeler ici qu'à la SNCF, comme dans l'ensemble des entreprises, la part des salaires a énormément diminué par rapport au chiffre d'affaires, c'est-à-dire que les salarié-e-s perçoivent une part de plus en plus faible de la richesse produite collectivement ?

- Faut-il rappeler les 130 Millions d'Euros de dividende versé à l'état en 2008

Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne

- Faut-il rappeler ici l'évolution vertigineuse des 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise au cours de chacune de ces dernières années ? +93,35% depuis 2001

La richesse que nous produisons tous permet de financer le progrès social. Ce qui est en

cause c'est la répartition de cette richesse.

La situation est intolérable dans une société où l'argent ne manque pas quand il s'agit d'assurer les intérêts des banques, d'une minorité de privilégiés.

Comment les salariés ne seraient ils pas scandalisés par les avatars de la crise financière en voyant que le fruit de leur travail est dilapidé, s'évanouit dans les poches de quelque uns. Les trafics et les spéculations des mêmes vont se traduire par plus de chômage, de la récession et de nouvelles menaces sur le pouvoir d'achat.

Comment ne pas être scandalisé de voir les fortunes (l'unité de compte est la centaine de milliards d'€) mises en oeuvre pour soutenir le mur de l'argent qui s'effondre 20 ans après le mur des démocraties dites populaires.

Nos salaires doivent être augmentés ! C'est légitime et nécessaire.

Les cheminot(e)s font tourner l'entreprise tout au long de l'année, 24 heures sur 24. Ils doivent avoir un juste retour de la richesse collective qu'ils contribuent à créer.

Nos revendications salariales.

Elles s'appuient sur l'exigence d'une nouvelle grille des salaires. Dans l'immédiat, nous revendiquons :

- L'indexation de la valeur du point de grille sur un indice qui reflète la réalité de la hausse des prix et une mesure de rattrapage sous la forme d'une augmentation uniforme de 250 Euros du salaire net mensuel.
- Un salaire minimum de 1 350 Euros nets mensuels à la position 1 soit 1540€ net pour un jeune embauché à B4.
- Un treizième mois sur la base de calcul du salaire annuel moyen, prime de travail comprise, qui compte pour la retraite
- Attribution d'une prime unique et uniforme de 1 350 euros payable en juin.
- La non hiérarchisation des éléments liés aux sujétions : primes, indemnités, gratifications, allocations... paiement pour tous, sur le taux le plus élevé (taux cadre).
- Le travail du samedi doit être rémunéré comme le travail du dimanche.
- Prime de travail intégrée dans le traitement et calculée sur le code prime le plus élevé.
- Intégration de l'indemnité de résidence alignée sur le taux 1, dans le traitement.

SUD-Rail demande que s'ouvrent immédiatement de réelles négociations salariales pour débattre d'une mesure de rattrapage immédiate pour 2008 et de la revalorisation du pouvoir d'achat des cheminots mis à mal depuis 25 ans par les diverses mesures d'austérité, la modération salariale et la hausse des prélèvements sociaux.

Le 26 mars le vote SUD-Rail sera un bon outil pour faire entendre nos revendications salariales

Majoration de la prime de travail :L'ARNAQUE

Parmi les mesures (très éloignées de nos revendications) annoncées par la direction lors des réunions qui ont suivi la contre réforme des retraites figure une majoration de la prime de travail de 15€ pour 20 ans d'exercice d'un métier « à pénibilité avérée » et de 25€ pour 25 ans.

Pour tous les participants à ces réunions (direction comprise) il était évident que ces 15€ et 25€ s'ajoutaient à la prime de travail déjà calculée.

Avisée par des militants de plusieurs établissements que ces sommes étaient comme la prime de travail, proratisées au nombre de jours de présence dans le mois, la fédération SUD-Rail est intervenue à 3 reprises auprès de la direction SNCF.

A trois reprises, la direction confirmait le principe de la non proratisation et affirmait que la mauvaise application sur le terrain relevait d'un malentendu, de problèmes techniques (absence d'une ligne comptable spécifique) et qu'elle faisait le nécessaire pour rectifier les choses.

Lors des négociations du préavis de grève du 29 janvier, changement de décor : la majoration ne s'ajoute plus à la prime de travail mais à la valeur moyenne de celle ci (VMT). Valeur qui

multipliée par le coefficient M (régime de travail de l'agent) et par le nombre de jours primables donne le montant de la prime de travail. Les 15€ et 25€ deviennent de ce fait proratisables.

Mesure mesquine vu la faiblesse des sommes allouées. Mesure injuste car ces sommes viennent reconnaître des années de travaux pénibles déjà effectués et non rétribuer les jours de travail primables du mois considéré.

Après avoir mis plus d'un an à reconnaître la pénibilité de certains métiers (tous ne le sont pas encore), après avoir pinailler sur les reconstitutions de carrière, la SNCF nous accorde un plat de lentilles dont elle rogne encore les portions par une mesure qui vise ouvertement à réduire le budget alloué à cette reconnaissance de pénibilité et à pénaliser les cheminots.

Ainsi les grand messes sur la pénibilité que la direction présentait comme une mesure phare pour compenser les effets de la contre réforme des retraites et devaient servir à certaines organisations syndicales pour justifier leur abandon de la référence aux 37 1/2 années de cotisation va donc se traduire par une opération à peine digne des pièces jaunes de Mme CHIRAC.

Nous devons exiger le respect des engagements pris lors des négociations et des réponses concrètes aux revendications portées par les cheminots et SUD-Rail

**LE 26 MARS, POUR NOS REVENDICATIONS
JE VOTE SUD-RAIL !**

- ➔ La prise en compte de la pénibilité dès l'embauche, en refusant les discriminations injustes et arbitraires qui privent certains cheminot-e-s des mesures déjà très insuffisantes accordées par la direction.
- ➔ La reconnaissance de la pénibilité des métiers et des contraintes du service public, par la réduction du temps de travail et l'octroi de bonifications pour la retraite.
- ➔ Les moyens, les effectifs et les investissements nécessaires pour mettre en œuvre les équipements modernes qui permettraient de réduire la pénibilité et de répondre aux multiples revendications formulées dans les DP et les CHS-CT.

LE DIVIDENDE SALARIAL 2009

- Nous sommes évidemment preneurs de 207 € mais les observations suivantes s'imposent :
 - ⇒ Ce dividende n'est versé ni aux apprentis ni aux retraité-e-s (encore une mesure qui ne bénéficie pas de la péréquation).
 - ⇒ Ce dividende brut représente 171,81€ nets par cheminot-e. Son total, charges patronales comprises, représente 53 millions d'€. A mettre en relation avec les 130 Millions de dividende versés par la SNCF à l'Etat en 2008.
 - ⇒ Ce dividende 2009 sera comme en 2008 intégré par la direction aux augmentations générales, dans l'évolution de la masse salariale servant de comparatif avec l'évolution de l'indice des prix ; ce n'est donc pas un « plus » en terme de pouvoir d'achat.
 - ⇒ Ce dividende n'est pas pérenne ; lié aux bénéfices de l'entreprise, il dépend certes du travail des cheminot-e-s mais aussi de facteurs qui leur sont totalement indépendants : conjoncture, prix des péages, prix des matières premières. Son maintien ultérieur n'est donc nullement garanti
 - ⇒ Il permet à la direction de maintenir l'évolution de la valeur du point de grille sous l'évolution de l'indice des prix ; sa non reconduction en 2010 entraînerait une perte de 1% de pouvoir d'achat pour un-e
- cheminot-e qui gagne 20 700€ brut par an, même en cas d'augmentation générales égales à l'indice des prix. L'évolution de la valeur du point de grille ayant pris un retard non rattrapé ...
- ⇒ Ce dividende n'entrant pas dans le salaire liquidable comptabilisé pour la retraite, c'est autant en moins sur la pension pour les futur-e-s retraité-e-s. Ainsi, un-e cheminot-e qui part à la retraite fin 2009 avec une part mensuelle de salaire liquidable de 2000€ et un taux de remplacement de 70% va perdre 11,20€ brut chaque mois sur sa future pension de retraite, et ce, pour le restant de ses jours comparativement à ce qu'aurait été sa pension si ces 207€ étaient versés au titre d'une augmentation de traitement pour 2009.
- Ce principe de versement d'un dividende salarial lié aux bénéfices (et donc aussi aux suppressions de postes et à la dégradation des conditions de travail des cheminot-e-s et du service public pour les usagers) n'est pas la solution aux problèmes de pouvoir d'achat des cheminots. La lutte pour une indexation de la valeur du point de grille sur l'inflation, un salaire de début de grille porté à 1350€ net (1520€ pour un emploi qualifié) et une augmentation uniforme de 250€ pour tous est plus que jamais d'actualité.

« La Prime » : Un nouvel outil d'intégration de la direction

- La SNCF met en place un nouveau dispositif de gratification des agents : *La prime*. Celle-ci sera versée en 2010 sur la base des résultats de 2009 et récompensera à la fois l'atteinte d'objectifs collectifs et la « contribution personnelle ». Elle remplace la GEXCI, et les gratifications de performances collectives qui existaient dans certains établissements. Elle concerne tous les agents des collèges exécution et maîtrise à l'exclusion des bénéficiaires de la GIR. Son montant moyen sera de 200€ par agent avec un maximum à 300€ et comportera une part individuelle et une part collective.
- Les objectifs recherchés sont clairs :
 - ⇒ réaliser des gains de productivité supplémentaires à moindre coût et gommer les contradictions générées par le manque d'effectifs et de moyens, par exemple en matière de formation ou d'équipements de sécurité : Les objectifs de l'année A déjà fixés arbitrairement et unilatéralement par la hiérarchie seront automatiquement réévalués l'année A+1 pour espérer obtenir le même gain.
- A terme une telle démarche ne peut conduire qu'à la dégradation de la qualité du travail, de la sécurité et de la santé des cheminots : « *la carotte on courra toujours derrière* »
 - ⇒ faire adhérer les cheminot-e-s aux objectifs de l'entreprise, en leur faisant miroiter une (très faible) augmentation du pouvoir d'achat
 - ⇒ mettre en compétition les cheminots entre eux et les collectifs de travail entre eux : la part de prime collective non attribuée à un collectif qui n'aura pas atteint ses objectifs sera reversée à un collectif du même établissement qui, lui, les aura atteints. Bonjour l'ambiance ! De même, quid d'un-e cheminot-e dont l'âge, l'état de santé ou le manque de formation ne permettra pas au collectif d'atteindre l'objectif fixé par le chef et donc fera perdre 100€ à ses collègues ? Là aussi bonjour l'ambiance !

